

SAINT-JEAN PIED DE PORT - FRANCE - le 15 Septembre 1985

Reunion de la Commission Internationale de MUS -

A 17 heures, en Mairie de St Jean Pied de Port, la C. I. M. s'est reunie, sous la presidence de M^r: Paul ROBERT President d'honneur de la FIM et President de la Federation Francaise de MUS.

Etaient Present:

M^r: Paul ROBERT

Antonio CORRECHER, delegue permanent FIM

Fermin LERCHUNDI, delegue Euzkadi Sud

Cosme SANZ, delegue Chili

Xavier ORTEGA, delegue Argentine

José TORRONTGUI, delegue Colombie

Silvano BIDAURE, delegue Australie

Gregorio BURGAÑA, delegue Venezuela

Pierre ETCHARREN, delegue USA

Modesto CAMPO-UGARTE, delegue Mexique

Pierre LANDART

Albert ABUERRE } delegues France

Jean APHAL, secretaire de Seance.

1° lecture du P.V. de la reunion du 7 octobre 1984

et du 13 octobre 1984 à CARACAS (Venezuela)

qui ont été adoptés à l'unanimité.

2° La delegation française suggere de jouer les parties en 3 manches gagnantes au lieu de 4.

Après vote (6 voix pour les 4 manches, 3 voix pour les 3 manches) il est decide de continuer à faire disputer les parties en quatre manches gagnantes.

3° A la demande de la delegation française, il est decide à l'unanimité de proceder à des demi-finales et à une finale. Seront qualifiés les quatre



equipes les mieux placés à la fin des parties de Poule - L'équipe classé n° 1 rencontrera l'équipe classé n° 6; la 2 rencontrera la 3, en demi-finale. Aucune modification à ces dispositions, même si les 2 équipes représentant le Venezuela, ou bien les 2 équipes représentant la France se trouveront qualifiés dans les quatre premiers.

Finale entre les gagnants des 2 parties ci-dessus.

6° La délégation Française suggère d'appliquer la méthode qu'elle utilise pour la comptabilisation des résultats des parties, c'est à dire: 1 victoire pour l'équipe gagnante, et noter a) le nombre de manches gagnés b) le nombre de points réalisés au cours des manches perdues par l'équipe qui a été battue.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

5° La langue BASQUE, bien entendu, ou bien la langue ESPAGNOLE ou la langue FRANÇAISE peuvent être utilisés au cours des compétitions.

Adopté à l'unanimité.

6° Après un vaste échange de vues, il a été décidé que le challenge mis en compétition par le Gouvernement d'Estuadi, qui précise que ce challenge sera définitivement acquis par le Pays gagnant 2 années consécutives ou 3 fois non consécutivement sera mis en compétition, en tenant compte de la victoire acquise par le Venezuela en 1984.

7° Après tirage au sort, voici la numérotation des équipes, les 2 équipes de France et les deux équipes du Venezuela devant se rencontrer au 1^{er} tour -

- n° 1 - Champions de Monde 84 du Venezuela
- n° 2. Champions 85 Venezuela
- n° 3 - Champions de France 85
- n° 4. MEXIQUE

n° 5. COLOMBIE

n° 6. CHILI

n° 7. USA

n° 8. ARGENTINE

n° 9. AUSTRALIE

n° 10. ENKADI-HO

n° 11. Finalistes FRANCE 85.

8° Sont désignés les Juges officiels suivants.

Enkadi-Hud = Fermi Lerchundi

Chili = Jean Arrancet

Argentine = Gerardo Bordas

Colombie = Iraki Garay

Australie = Silvano Bidaure

Venezuela = Jesus Sarateguy

USA = Pierre Etcharren

France = René Béréau

Les délégués de chaque nation peuvent aussi assumer la fonction de Juge officiel.

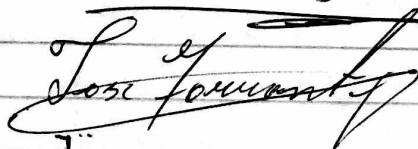
9. Pierre ETCHARREN, délégué des USA confirme que la N.A.B.O organise le championnat du monde 1986, en septembre ou octobre, probablement en 3 lieux: San Francisco, Los Angeles, Reno (Nevada)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18 h 50.

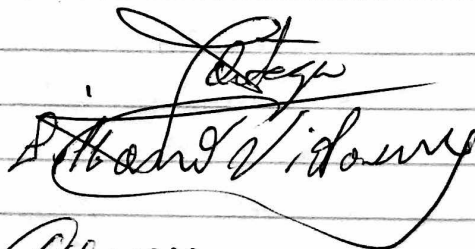


Pierre Etcharren

Ernie Sanz



Jarateguy



Aguerre



22 Septembre 1985,

Le dimanche 22 Septembre 1985, à 16h 30, à St Jean
Pied de Port, remis le présent lot livre à monsieur
Pierre Etcharren, délégué des USA, qui seront le
sujet des prochains championnats du monde de
1986.

A Paul Pierre Etcharren